

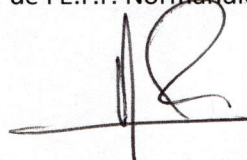
Le Conseil d'Administration de l'Établissement public foncier de Normandie s'est réuni le 06 mars 2026, sous la présidence de M. Alexandre RASSAËRT, Président du Conseil d'Administration de l'E.P.F. Normandie, en présence de M. Philippe LERAÎTRE, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales représentant M. le Préfet de la Région Normandie, de M. Laurent DEGEZ, Contrôleur Général Economique et Financier et de M. Kamal KEHILA, Agent Comptable de l'EPF Normandie,

- Vu le décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement Public de la Basse-Seine, modifié par les décrets n° 77-8 du 3 janvier 1977, n° 2000-1073 du 31 octobre 2000 et n° 2004-1149 du 28 octobre 2004, n° 2009-1542 du 11 décembre 2009, n°2012-1247 du 07 novembre 2012, n° 2014-1732 du 29 décembre 2014 et n° 2015-979 du 31 juillet 2015, l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011, le décret n° 2011-1900 du 20 décembre 2011 et n° 2018-777 du 7 septembre 2018 et le décret n° 2025-242 du 17 mars 2025,
- Vu la convention EPF/Région 2017/2021 signée le 12 avril 2017,
- Vu la convention signée avec la ville de Blangy sur Bresle en date du 22 octobre 2021 pour les travaux sur la friche « Pochet du Courval » et l'avenant n°1 à ladite convention en date du 08 juillet 2025,
- Sur les rapports et après avis favorable de la Commission des Affaires Foncières et de la Commission des Affaires Financières,

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **D'approuver** la nouvelle modification de nature d'intervention sur l'ancien site Pochet à Blangy-sur-Bresle qui ne concerne désormais plus des travaux de dépollution mais revient sur l'objet initial des études de maîtrise d'œuvre sur l'enveloppe inchangée de 110 000 € HT programmée sur le dispositif EPF/Région 2017/2021 (mobilisant 49 500 € de part EPF) et d'autoriser le Directeur Général à signer la convention associée, ou éventuel avenant, dans la limite de la participation de l'EPF Normandie ici présentée.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'E.P.F. Normandie,



Alexandre RASSAËRT

Le Directeur Général par intérim  
de l'E.P.F. Normandie,



Gilles GAL

Délibération approuvée  
PAR le Préfet et par délégation,  
Rouen, le  
Le Préfet,  
le Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales




09 MARS 2026

Philippe LERAÎTRE